

ARRETE

**Autorisation de dépôt et stationnement (réservation deux places)
et autorisation d'entreprendre des travaux sur la commune
sur le domaine public – Rue Binot Paulmier**

Du 21/10/2024 pendant 30 jours et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de QUALITERRE SARL – M. Verlinde Kevin 06 37 09 06 48
VU les travaux de remplacement d'un regard protection cathodique durée inter 0.5h max
VU la demande de réservation de deux places de stationnement

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à circuler, stationner, faire basculer la circulation sur la chaussée opposée le temps nécessaire afin de ne pas gêner les riverains,

ARTICLE 2

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté aux carrefours concernés et mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 3

L'entreprise n'est pas autorisée à ouvrir la chaussée sans demande préalable.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 07/10/2024

Le Maire, Christian Minot

